

FICHE ACTION 5 : Maîtriser la fréquentation sur les zones sensibles littorales et réhabiliter les secteurs dégradés

PRIORITE :



POINTE DE L'ENFER

FINALITE :

Maintenir un équilibre entre les activités de tourisme et de loisirs (circulation cycliste et automobile) et la conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Commune : Groix

Zone concernée (Lieu dit) : Trou de l'Enfer, Ker Béthanie (Créhal)

Parcelles cadastrales : ZL 4, 6
(+ Chemins communaux)

Objectifs liés à l'action : A1, A3

Conduite des opérations / Maîtrise d'ouvrage : Commune de Groix.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : CAP L'ORIENT.

Organisation et suivi des travaux / Maîtrise d'œuvre : CAP L'ORIENT, Bureaux d'études.

Partenaires potentiels : Sociétés privées, bureaux d'études, exploitants agricoles de l'île, CBN Brest.

Suivis scientifiques : Laboratoires d'universités, Associations naturalistes (Bretagne Vivante).

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

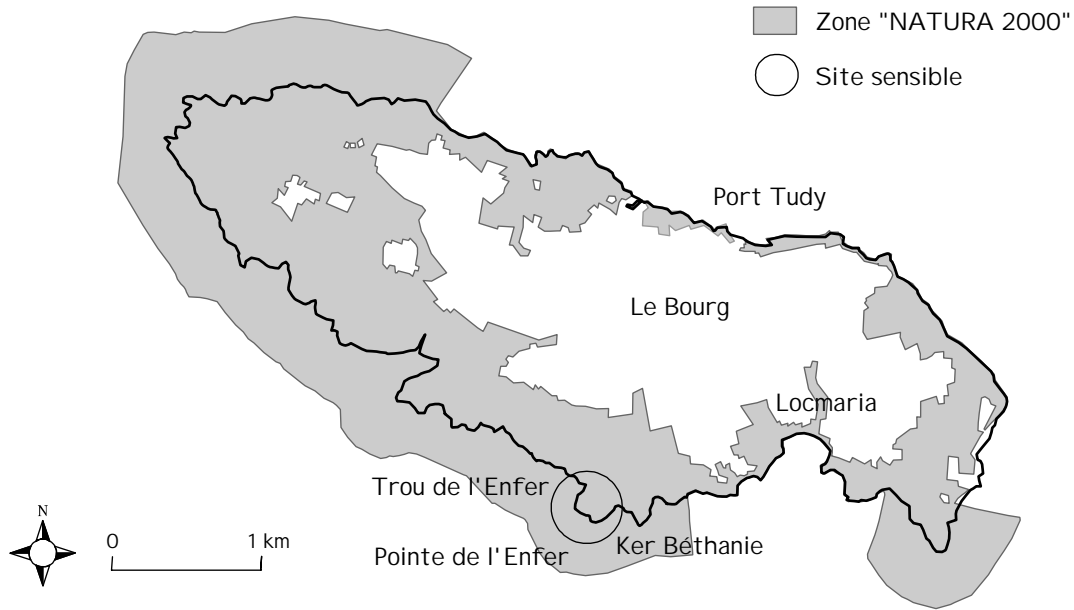
Landes sèches européennes (4030) ; Falaises avec végétation des côtes atlantiques (1230)

Statuts des parcelles :

- Site classé
- Zonage NDs (Loi N° 86-2 du 03/01/86 dite « Loi Littoral »)

Propriétaire : Commune de Groix

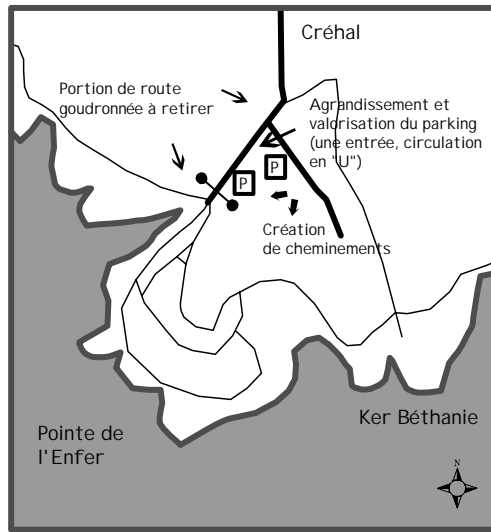
□ Localisation de la zone concernée :



□ Principaux usages actuels ayant un impact sur les habitats :

ACTIVITES	PRESENTATION	IMPACTS FAVORABLES	IMPACTS DEFAVORABLES
Fréquentation	* Piétons (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Favorisation de l'apparition de certaines espèces lorsque le piétinement n'est pas intensif	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Vélos (sentiers côtiers et intérieurs)	(+) Volonté d'organiser la circulation (cf. Plan itinéraires vélos), diminution de la pression sur les habitats	(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats (-) Déchets diffus
	* Voitures et 4*4 (sentiers côtiers)		(--) Multiplication des chemins, dégradation des habitats
	* Chevaux		(--) Dégradation des Habitats par piétinement
Stationnements	* Parkings sur les grands sites	(+) Pas de véhicules dans la lande (+) Réorganisation des aires de stationnement à l'étude (cf. Elaboration du PLU)	(-) Capacité de stationnement parfois trop faible
	* Nombreux stationnements sauvages		(-) Multiplication des chemins (--) véhicules dans la lande

□ **Actions :**



LEGENDE :

- Barrière
- P Parking existant
- Sentier
- Route goudronnée

a) Aménager et réhabiliter le site :

- Trou de l'enfer :

- Fermeture du site (barrière mobile ou a clé tricloise, à l'entrée, permettant « l'accès sécurité ») ; portion de route goudronnée à retirer jusqu'au carrefour, à remplacer par un léger revêtement.
- Parking à l'entrée du site = exclusivement réservé aux taxis en période estivale. Création d'une seconde aire naturelle de stationnement ou aplanissement simple de la parcelle, en face du parking existant, pour permettre aux taxis de manœuvrer (parcelle ZL 4). Mise en place de pose-vélos.
- Parking au niveau du carrefour : agrandissement et valorisation (une entrée + circulation en « U ») ; création de cheminement (parcelle ZL 6).
- Travaux de restauration active : Actions envisagées sur la pointe de l'Enfer = canalisation de la fréquentation + décompactage du sol dans les secteurs remblayés (+ réflexion à mener sur le devenir du blockhaus). Au préalable, un état initial devra être effectué par un bureau d'études : caractéristiques physiques/biologiques du site + paramètres humains (analyse des potentialités de restauration active et passive, élaboration d'un plan de circulation, propositions techniques relevant du génie écologique pour la restauration active).

- Ker Béthanie :

A la suite du second comité de pilotage Natura 2000 (juin 2003), des actions « urgentes » ont été programmées sur le site de Ker Béthanie, pour stopper le passage des véhicules sur le sentier côtier et préserver deux espèces d'intérêt patrimonial (Cuscute de Godron et Plantain à feuilles carénées) (= plots + panneau d'information). Un suivi floristique bisannuel devrait être mené (réalisation en 2003 et 2004 : Bretagne Vivante).

b) Informer les usagers (cf. Fiche action 10):

Utilisation des journaux locaux + guide et « Fiches randonnées » de l'office de tourisme + Exposition à la gare maritime + Panneaux d'information dans les bateaux + Panneau d'information sur le port de Groix.

Sur le site : Au niveau du carrefour, mise en place de panneaux indiquant l'aire de stationnement et l'accès au petit parking réservé aux taxis en période estivale. Au niveau du grand parking : mise en place d'un panneau justifiant l'aménagement du site et rappelant aux visiteurs les cheminements possibles pour atteindre la baie des Curés et le Trou de l'enfer (= plan du secteur). A l'entrée du site, sur la barrière : mise en place de pictogrammes rappelant la dangerosité du secteur, l'interdiction des vélos sur le sentier côtier, la nécessité de réhabiliter le site (+ carte de Groix et indication du lieu).

c) Suivis scientifiques :

Cf. partie VI du DOCOB.

□ **Calendrier prévisionnel :**

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Aménagements	✓					
Etat initial	✓					
Communication/Suivis	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Entretien des aménagements		✓	✓	✓	✓	✓

□ **Coût des opérations :**

Pour le coût des actions de communication : Cf. Fiche action 10.

Pour les suivis scientifiques : le coût sera inférieur si toutes les actions sont mises en place au même moment (ci-dessous : prix minimal et maximal). Un diagnostic sera nécessaire la première année.

Année	Opération	Coûts (euros)
N	Aménagements des sites + Etat initial + Suivis scientifiques	20 140 + 300 à 600
N+1	Suivis scientifiques	200 à 500
N+2	Suivis scientifiques	200 à 500
N+3	Suivis scientifiques	200 à 500
N+4	Suivis scientifiques	200 à 500
N+5	Suivis scientifiques	200 à 500
Total :		21 440 à 23 240

□ **Partenaires financiers potentiels :**

- Europe (fonds structurels)
- Etat (contrats Natura 2000)
- Région
- Département
- Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient
- Commune

□ **Indicateurs de suivi et d'évaluation (cf. partie VI du DOCOB) :**

- Suivi photographique (avant et après travaux)
- Suivi scientifique (avant et après travaux)
- Cartographie des habitats d'intérêt communautaire (méthodologie du CBN Brest), surfaces et état de conservation, et comparaison avec la cartographie de 2000
- Critères de dégradation utilisés par le CBN Brest pour la cartographie des habitats : Erosion / Mise à nu du substrat (cf. p33)
- Respect des aménagements
- Comportements des visiteurs : nombre de véhicules privés stationnés sur le petit parking, en période estivale, à la place des taxis ; nombre de véhicules stationnés au niveau du grand parking ; nombre de vélos stationnés au niveau du petit parking ; nombre de vélos présents sur le site